

218C0841
FR0000120560-FS0437

7 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mai 2018, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 mai 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST S.A. et détenir 1 837 526 actions NEOPOST S.A.² représentant autant de droits de vote, soit 5,32% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une réception d'actions NEOPOST S.A. détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 281 577 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.